FO DGFiP-75 Section de Paris

FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 01 55 80 66 49
@: http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/
✉: fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 25 JUIN 2020
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP

Monsieur le président,

Ce comité technique local se tient dans un contexte inédit et anxiogène avec la crise COVID-19 que nous connaissons depuis mars 2020.

Pendant près de 4 mois, les interventions syndicales n'ont pas manqué pour faire respecter les consignes sanitaires dans le cadre du PCA, puis du PRA au sein de la DRFIP 75.

Les collègues sont inquiets sur leur avenir au sein de la DRFIP et sont inquiets sur l'avenir de la DGFIP, après la récente présentation par le DG du nouveau contrat d'objectifs et de moyens signé le 16 mars dernier.

Vous nous présentez aujourd'hui un bilan des travaux réalisés au sein de la direction parisienne arrêtés à la fin de la 1ère phase de confinement.

Concernant la présentation du dispositif d'encaissement par les buralistes des paiements en numéraire et par carte bancaire des créances fiscales :

Pour FO, il s'agit d'une nouvelle opération d'abandon de missions sous prétexte de proximité, de sécurité ou de coûts relatifs aux mouvements de fonds.
Il s'agit bien d'une privatisation des missions de recouvrement de la DGFIP. En confiant ces missions à des partenaires tiers, l'administration réalise au passage quelques économies budgétaires en se donnant bonne conscience.

La DGFiP ne fera pas disparaître à elle seule les transactions en numéraire, mais elle fera disparaître à coup sûr le réseau des guichets d'accueil dans les centres des finances publiques.

Avec cette sous-traitance des encaissements, la relation avec l'usager est complexifiée, car elle retire au redevable un moyen de s'acquitter de sa dette auprès d'un fonctionnaire soumis au secret fiscal et formé à la relation à l'usager.

Les premiers chiffres publiés (nombre de transactions enregistrées au sein des départements pré-figurateurs) ne sont d'ailleurs pas exceptionnels. Près d'un tiers de ces paiements sont aussi des paiements partiels ce qui oblige l'usager à contacter de toute façon les services fiscaux pour obtenir des plans de règlement.
Mais l'essentiel est bien de sous-traiter, c'est-à-dire rémunérer les buralistes, la Fédération des buralistes et la Française des Jeux, à raison de 2€ par transaction.

Concernant le bilan de la formation professionnelle (année 2019)

Pour FO, la formation professionnelle constitue un élément indispensable pour garantir un service public de qualité dans le cadre d'une fonction publique laïque et républicaine.

FO réaffirme son attachement à une formation qui vise à favoriser la promotion interne dans le cadre de la préparation aux examens et concours.

FO condamne le CPF, car il est uniquement destiné à favoriser les formations voulues par l'employeur.

FO revendique l'attribution aux formateurs de moyens matériels techniques et pédagogiques nécessaires et suffisants à la bonne préparation de leurs interventions.

FO se prononce contre l'e-formation et condamne l'augmentation régulière et significative des formations à distance offertes aux agents. En 2019, 138 dispositifs d'e-formation ont été proposés aux agents.
Un chiffre préoccupant qui concerne l'e-formation: le nombre élevé d'apprenants qui ne terminent pas leur

formation numérique. Cela ne fait que confirmer le caractère inadapté de l'e-formation au cadre de travail actuel, dans lequel les collègues sont surchargés à cause d'un sous-effectif chronique.

Pour FO, la meilleure formation demeure la formation présentielle dans laquelle la transmission par l'échange collectif est primordiale. Avec la volonté affichée par notre Directeur général de développer le télétravail à outrance, il est bon de rappeler cette vérité.

Enfin, FO demande que toutes les formations soient ouvertes à tous les agents indépendamment de leurs métiers.

La délégation FO tient à souligner la qualité du travail accompli, souvent dans des conditions difficiles, par les personnels de la Division de la formation professionnelle.

PCA/PRA :

Nous avons constaté que le PCA a été renforcé par 2 fois le 24 mars, pour étendre l'activité des SPF et des SDE, et le 16 avril, pour la mise en place de la campagne IR.
Ces extensions d'activités ont augmenté le nombre d'agents présents sur les sites, en contradiction avec le confinement sanitaire.
Pour FO, le PCA a été d'emblée trop lourd, étant donné que nous avons privilégié la santé et la protection des agents plutôt que les missions. Nous pensons en tout cas que la campagne IR aurait due être reportée, à l'instar des reports d'échéances et des faveurs considérables accordées aux professionnels.
Le PRA a été perturbé par les consignes contradictoires de votre message du 6 mai aux chefs de service et du 7 mai aux agents. Ainsi, près de 400 agents ont été rappelés alors que le PCA aurait dû continuer, selon votre engagement lors de l'audio-conférence du 6 mai.
Votre message du 12 mai sur le respect des modules horaires et la journée banalisée a également été une source de trouble, car il paraît difficile de concilier le respect des modules horaires et la journée banalisée.

Maintenant que le dé-confinement est largement entamé, toutes les questions sur l'avenir du réseau et des services reviennent à l'ordre du jour.
Dans ces conditions, nous restons opposés aux suppressions d'emplois prévues par les orientations du contrat de moyens et nous continuons à revendiquer :
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- l'arrêt des restructurations
- le retrait du plan Darmanin, du NRP et de la dé-métropolisation
- l'abandon du contrat d'objectifs et de moyens